

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

AFORCE DE NORMANDIE (MAJ le 28/03/2022)

ARTICLE 1- OBJET

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles L'AFORCE de Normandie consent au client, acheteur professionnel, (ci-après le « Client ») qui l'accepte une formation issue de son catalogue formations (« Formation Inter-Entreprises ») et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques (« Formation Intra-Entreprises »). Les Formations Inter-Entreprises, et Intra-Entreprises, ainsi que tout autre type de formation notamment à distance, sont communément désignées « Formation(s) ».

Le client et L'AFORCE sont respectivement individuellement désignés la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, le client se portant fort de leur respect pour l'ensemble de ses salariés et collaborateurs.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par l'AFORCE notamment les formations présentielle, les classes virtuelles, les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance -FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.

ARTICLE 2- OFFRE

Les formations proposées peuvent être consultées sur le site www.aforcedenormandie.fr

2.1 Formations en présentiel

L'Organisme de Formation propose des Formations Inter-Entreprises et des Formations Intra-entreprises.

Les Formations Intra-Entreprises peuvent être réalisées au choix et à la discrétion de l'Organisme de Formation, au sein des locaux du Client, de l'Organisme de Formation, et/ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de Formation.

Les Formations Inter-Entreprises sont des formations générales ou dites sur étagère, issues du catalogue de formation de l'Organisme de Formation, réalisées au sein des locaux de l'Organisme de Formation ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de Formation

2.2 Les Formations en ligne peuvent se présenter sous la forme de « classes virtuelles » ou « webinaires », qui sont des Formations courtes que le Client visionne à distance, ou de des modules « e-learning » qui permettent de former le Client à partir de ressources et de briques pédagogiques digitales consultables sur un espace pédagogique dédié.

ARTICLE 3- MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 La demande d'inscription s'effectue en ligne sur <https://portail-irf.cfpc.net/076>, l'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription contenant les coordonnées du Client (civilité, nom, prénom, fonction, adresse e-mail et postale, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates peut également être accepté.

3.2 Pour chaque Formation Inter-Entreprises dispensée par l'Organisme de Formation, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour une session donnée, cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum est atteint.

3.3 Un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de l'inscription. Cet accusé de réception **ne vaut pas** confirmation de la tenue de la Formation ;

Une convocation avec toutes les précisions utiles (informatiques pratiques) est adressée au participant :

AFORCE de Normandie

Tél : 02 35 89 00 48 - site web : www.aforcedenormandie.fr

Mail : formation@aforcedenormandie.fr

Siret : 481 072 072 00012 – N° de déclaration d'activité : 23760103176

- entre 10 et 7 jours (ou moins en cas de constitution tardive du groupe de formation) avant le début de chaque formation
- entre 5 et 2 jours avant le début de chaque formation en classe virtuelle

En cas de formation en e-learning, dès prise en compte de l'inscription du client, une convocation avec toutes les précisions utiles (Informations pratiques telles qu'identifiant et mot de passe) est adressée par mail au participant.

Un Protocole Individuel de Formation (PIF) doit obligatoirement être signé entre le participant et L'AFORCE. Le PIF est adressé au participant dans la convocation. Le participant s'engage à retourner le PIF signé en double exemplaire à L'AFORCE

En parallèle de la convocation, le participant reçoit par e-mail son identifiant et son mot de passe d'accès à la plateforme e-learning. Les formations e-learning ont une durée d'accès allant de 3 mois à 12 mois selon les modules de formation. La génération de l'identifiant et du mot de passe par la plateforme e-learning marque le début de la durée d'accès au module.

Le module de formation e-learning est accessible 24h sur 24, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à Internet par une connexion haut débit.

En cas d'une Formation Intra, l'intervention de L'AFORCE donnera lieu à une proposition commerciale soumise à l'acceptation du Client

ARTICLE 4- MODALITES DE FORMATION

4.1 L'Organisme de Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par l'Organisme de Formation. Les modalités pédagogiques de chaque formation sont disponibles sur le site <https://portail-irf.cfpc.net/076->

4.2 La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre. Dès lors, le Client s'engage à se renseigner, préalablement à toute inscription, sur le site de l'Organisme de Formation, www.aforcedenormandie.fr ainsi que via toute documentation mise à sa disposition.

4.3 A l'exception des e-Learning et webinaires, une journée de Formation en présentiel, qu'elle soit Intra-Entreprise ou Inter-Entreprises, correspond à sept heures de cours en présentiel.

Les durées de formation estimées pour les e-learning varient et sont précisées sur le site www.aforcedenormandie.fr et sur les documents de communication de L'AFORCE.

Sauf stipulation particulière dans la convocation, la formation commence le premier jour à 9h00 et se termine en principe vers 17h30

Pour le profit de tous, ces horaires doivent être respectés.

4.4 Les participants à une Formation en présentiel qui se tient dans les locaux de l'Organisme de Formation, sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de l'Organisme de Formation.

4.5 L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli constaté dans la documentation rédigée par le concepteur et remise au Client lors de la Formation.

Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas l'Organisme de Formation sur son exhaustivité, et qu'il n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation a posteriori de la Formation.

4.6 L'Organisme de Formation fera parvenir au Client tous les documents relatifs à la Formation, dont notamment, l'attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la Formation, ainsi que les factures afférentes) par E-mail préalablement renseignés par le Client.

ARTICLE 5. MODALITES FINANCIERES ET PRISE EN CHARGE PAR DES ORGANISMES TIERS

5.1 Modalités financières

5.1.1 Les prix des Formations sont indiqués en euros hors taxes, auxquels sont appliqués le taux de TVA en vigueur. Les prix en vigueur des Formations figurent dans le catalogue papier de l'Organisme de Formation et/ ou dans le catalogue en ligne. En cas de contradiction, les prix indiqués dans le catalogue en ligne l'emportent.

5.1.2 Le prix des Formations en ligne n'inclut pas le coût de la connexion à Internet qui demeure à la charge du Client.

5.1.3 Le Client reconnaît et accepte que pour toute Formation en ligne, dès lors que les codes d'accès ont lui été communiqués, il ne peut se rétracter, et le prix de la Formation est entièrement dû à l'Organisme de Formation. Le Client reconnaît et accepte que, pour toute Formation en présentiel, dès lors qu'elle est commencée, il ne peut se rétracter, et le prix de la Formation est entièrement dû à l'Organisme de Formation.

5.1.4 Sauf accord cadre spécifique expressément convenu entre l'Organisme de Formation et le Client, pour toute inscription à une Formation Inter-Entreprises dans les locaux de l'Organisme de Formation, l'accès à l'espace pédagogique en ligne, les modules qui y sont proposés et la documentation remise font partie intégrante de la Formation et ne peuvent être vendus séparément.

5.1.5 Les factures sont payables dès l'inscription ou à réception de la facture -ou le cas échéant conformément à l'échéancier arrêté entre les Parties- par chèque, virement bancaire ou par carte bancaire.

5.1.6 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel ne soit nécessaire. En outre, tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

5.1.7 En cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

5.1.8 Toute inscription à un Parcours, ou Pack Actualités est uniquement valable pour l'ensemble de la saison de référence et ne peut faire l'objet d'une dissociation. Toute absence, qu'elle qu'en soit la cause, à une ou plusieurs sessions du Parcours, ou Pack Actualités sera facturée par L'AFORCE intégralement.. Ce montant ne pourra pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue, et sera directement facturé au client.

Tout Parcours, ou Pack Actualités commencé est dû dans son intégralité.

5.2 Modalités de prise en charge par des organismes tiers

5.2.1 En cas de prise en charge, totale et/ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (ci-après « OPCO ») ou tout autre organisme tiers, il appartient au Client ou le cas échéant à la personne physique bénéficiaire de la Formation d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription en ligne ;

A compter du 1er janvier 2019, il n'y aura plus de possibilité de subrogation de paiement et ce conformément à l'accord national de la branche professionnelle

Par conséquent, seul le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation et ce à l'inscription ou à réception de facture, sans attendre un remboursement éventuel d'un opérateur de compétence.

5.2.3 Pour certaines Formations préalablement déterminées par l'Organisme de Formation, ce dernier se réserve le droit de demander un acompte.

ARTICLE 6. ANNULATION, REPORT

6.1 - A l'initiative du Client

6.1.1 Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, ou annulation, doit être notifié par écrit (e-mail ou LRAR) à l'Organisme de Formation.

6.1.2 Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de notification envoyée par le Client :

- Annulation entre 19 et 08 jours avant la formation : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT. **Ce montant ne pourra pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue, et sera directement facturé au client.**

- Toute annulation d'une Formation à 10 jours et moins de 10 jours avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100 % ;

- Toute absence non signalée et non justifiée, 100% des droits d'inscriptions restent acquis à L'AFORCE

- Toute formation commencée sera intégralement facturée par L'AFORCE au client.

Dans le cas où un participant ne pourrait assister à une formation, le client conserve la possibilité de substituer au participant prévu à l'origine, un nouveau participant de son cabinet ayant le même profil et les mêmes besoins et en informe l'organisme de formation avant le jour de la formation.

En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle, L'AFORCE de Normandie se réserve le droit de facturer à 100% la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.

6.2 - A l'initiative de l'Organisme de Formation

6.2.1 En cas d'absence du formateur intervenant, l'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la Formation en remplaçant le formateur absent par un autre formateur aux compétences techniques et qualifications équivalentes.

Dans le cas où l'Organisme de Formation ne parvient pas à assurer la poursuite de la Formation, il s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter ladite Formation dans les meilleurs délais.

6.2.2 En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, l'Organisme de Formation peut être contraint d'annuler et/ou reporter une Formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont aussi considérés comme ayant à titre non limitatif, le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transports (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne,), la grève du personnel de l'Organisme de Formation, l'absence du formateur intervenant.

6.2.3 L'Organisme de Formation se réserve le droit, notamment en cas de participants insuffisants, et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation, jusqu'à 5 jours calendaires avant la date de Formation sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans cette hypothèse, l'Organisme de Formation procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de tout autre coût.

ARTICLE 7- ACCÈS DOCUMENTATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 L'Organisme de Formation peut être amené à fournir au Client une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la Formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation et/ou sur un espace en ligne dédié.

7.2 Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'Organisme de Formation.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client.

A cet égard, le Client s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à sa disposition

L'AFORCE se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli constaté dans la documentation rédigée par le concepteur et remise au Client lors de la Formation.

Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas l'Organisme de Formation sur son exhaustivité, et qu'il n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation a posteriori de la Formation.

7.3 Utilisation de la plateforme e-learning et webinaire

La formation en e-learning est exclusive et nominative pour le participant qui s'y inscrit, et exclue toute formation de groupe

- Le contrat de licence inclut:

- L'accès à la plate-forme de formation et l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe unique et valable pour la durée de la formation.
- L'accès au contenu textes, graphiques et liens hypertextes, aux forums de discussion ainsi qu'à la liste de diffusion liés à la plateforme
- Le téléchargement des documents liés à la formation

- Le participant s'engage à:

- Ne pas communiquer à autrui pour quelque raison que ce soit son identifiant et son mot de passe.
- Ne pas permettre l'accès à la plate-forme à des personnes étrangères à la convention, y compris d'autres membres du personnel du Client.
- Garantir la propriété intellectuelle des éléments constitutifs du site. La copie informatique des textes, images et codes de ceux-ci. La diffusion non autorisée des documents téléchargeables et des liens hypertextes sont des atteintes au droit de la propriété intellectuelle induisant une responsabilité pénale quant à son auteur.
- Ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs.

- S'assurer que le poste de travail utilisé pour l'accès à la plate-forme est équipé des moyens suffisants pour empêcher la propagation de virus informatiques notamment des virus utilisant les carnets d'adresses de messagerie ou s'insérant dans les pièces jointes aux mails.

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENT ET RÉCLAMATION

Toute précision relative aux CGV, demande d'information ou réclamation doit être faite par e-mail ou courrier à L'AFORCE qui fera son possible pour répondre dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ

9.1 L'Organisme de Formation affirme que les Formations Inter-Entreprises proposées dans son catalogue de Formations, sont conformes à la description qui en est faite.

Dans le cadre d'une Formation Intra-entreprise, L'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par le Client.

Il appartiendra au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

9.2 Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par l'Organisme de Formation.

9.3 La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution de sa prestation de formation auprès du Client, l'AFORCE collecte des données personnelles (ci-après dénommées « les données »):

- des personnes physiques participant à la formation commandée par le Client, et
- de ses contacts au sein de l'entreprise du Client

10.1 L'AFORCE de Normandie très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

10.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par L'AFORCE de Normandie agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Politique de Confidentialité »).

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

AFORCE de Normandie

Tél : 02 35 89 00 48 - site web : www.aforcedenormandie.fr

Mail : formation@aforcedenormandie.fr

Siret : 481 072 072 00012 – N° de déclaration d'activité : 23760103176

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

Il est rappelé qu'en application de la réglementation, les personnes physiques susvisées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ou d'opposition.

Pour faire valoir leur droit, il suffit aux personnes concernées d'adresser un mail à L'AFORCE de Normandie à l'adresse suivante : formation@aforcedenormandie.fr

Si le Client estime, après avoir contacté l'AFORCE de Normandie, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris 07.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Les CGV sont consultables sur le site www.aforcedenormandie.fr et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de L'AFORCE sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

11.2 Si une quelconque clause des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

11.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation

11.4 L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui découlent en vertu des présentes CGV ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation qui demeure responsable à l'égard du Client.

11.5 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

11.6 L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11.7 Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

11.8 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

11.9 Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

11.10 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Rouen, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 12- CLAUSE DE MEDIATION ET ATTRIBUTIVE DE COMPETENCES

Dans l'hypothèse où les présentes conditions générales donneraient lieu à litige concernant leur validité, leur interprétation ou leur exécution, L'AFORCE et le client devront demander la nomination d'un médiateur inscrit sur la liste des médiateurs de Rouen.

Le médiateur nommé devra réunir les parties et leurs conseils et rechercher une solution au litige dans un délai de trois mois à compter de sa nomination.

En cas d'échec de la médiation, leur différend sera soumis au tribunal compétent de Rouen.

Dans ce cas, chacune des parties s'interdit de faire état de tout acte ou documents relatifs à la procédure de médiation décrite ci-dessus.

AFORCE de Normandie

Tél : 02 35 89 00 48 - site web : www.aforcedenormandie.fr

Mail : formation@aforcedenormandie.fr

Siret : 481 072 072 00012 – N° de déclaration d'activité : 23760103176